

Procédure de validation des démarches d'inscriptions

Afin de prendre en compte votre inscription ou ré-inscription pour la rentrée, vous devez d'abord valider plusieurs démarches sur le portail famille.

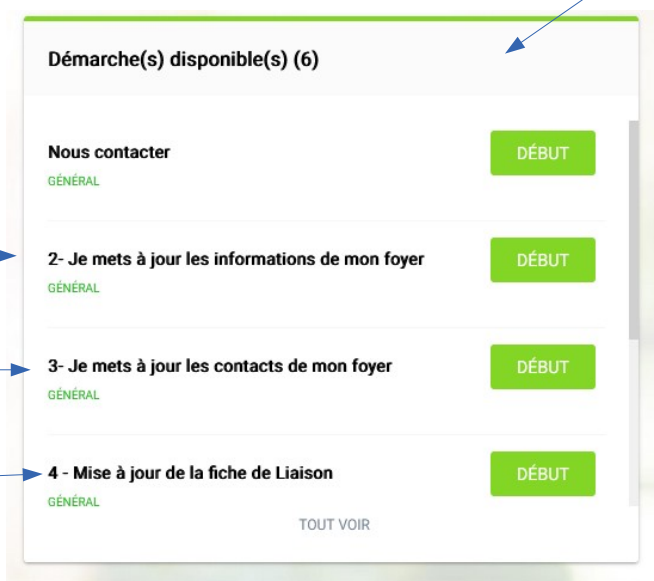
Pour cela vous devez vous rendre sur le lien : https://portalssl.agoraplus.fr/gieres/pck_home.home_view#/ ou sur le site de la Ville de Gières dans la rubrique : *éducation et jeunesse / périscolaire / portail périscolaire*

Pour une 1ere inscription, vous devez vous enregistrer.



Pour une réinscription il vous suffit de vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe.

Une fois sur votre compte famille vous devrez remplir les étapes obligatoires avec vos pièces à télécharger.



Une fois les démarche validées, vous pouvez voir le statut de vos démarches. :

annulée
en attente
validée

Les démarches obligatoires pour l'inscription sont les 3 suivantes :

- 2- Je mets à jour les informations de mon foyer
- 3- Je mets à jour les contacts de mon foyer
- 4 - Mise à jour de la fiche de Liaison

2- Je mets à jour les informations de mon foyer

Etape 5/5 - Justificatifs

Documents

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT (datées de moins de 3 mois):


- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident pour l'année **2022-2023**
- Attestation quotient CAF de **janvier 2022** et attestation des prestations familiales perçues
- **Si non allocataire de la CAF**, copie complète du dernier avis d'imposition (avis d'imposition 2021, sur les revenus 2020) du foyer

• Champs obligatoires

Mes enfants

Clis TEST DEUX

ATTESTATION D'ASSURANCE



✕ ANNULER
📁 ENREGISTRER
← PRÉCÉDENT
→ VALIDER

Annuler ma démarche

Enregistrer ma démarche en cours

Revenir à la page précédente

Valider ma démarche

Mes démarches en cours (2)

33 - 2- Je mets à jour les informations de mon foyer	CONTINUER
32 - 5- Je déclare un changement d'adresse	CONTINUER

TOUT VOIR

Reprendre ma démarche en cours

ATTENTION :

Dans un souci économique et surtout écologique, à partir du mois de juin 2022, vos factures seront seulement disponible sur le portail famille en dématérialisées, il n'y aura plus les envois courriers.

Pour les régler en ligne, il vous suffira d'ouvrir votre facture PDF sur le portail.



Si vous ne souhaitez pas de facture électronique, nous vous invitons à contacter le service scolaire-périscolaire afin d'annuler la dématérialisation.

Pour déposer les règlements en chèques ou espèces vous devrez toujours vous rendre au CCAS.

Procédure de réservation en ligne

Une fois vos démarches effectuées, le service scolaire-périscolaire pourra traiter et valider votre inscription afin de vous donner accès à votre calendrier d'inscriptions aux services pour la rentrée de septembre 2022.

Pour accéder aux inscriptions pour la rentrée vous devez cliquer sur :



Sélectionner la semaine

Semaine en cours

Réelle Type

Semaine type pour toute l'année scolaire

Sélection des enfants

Visualisation des accueils

Sélection des accueils souhaités

	lundi 16	mardi 17	mercredi 18	jeudi 19	vendredi 20
07:00	Enfant	Enfant	Enfant	Enfant	Enfant
08:00	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin
09:00					
10:00					
11:00					
12:00	Repas	Repas		Repas	Repas
13:00					
14:00					
15:00					
16:00					
17:00	Soir	Soir	Soir	Soir	Soir
18:00					

Valider l'inscription